

PREFET DES COTES D'ARMOR

ARRETE

portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins de la Rance et du Frémur-Baie de Beussais.

Le Préfet des Cotes d'Armor
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 212.3 et L 212.4 et R 212.29 à R 212.34 ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 03 Novembre 1998 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins de la Rance et du Frémur-Baie de Beussais ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 Octobre 2008, modifié le 12 septembre 2011 portant la désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins de la Rance et du Frémur-Baie de Beussais ;

Considérant la correspondance de la chambre d'agriculture des cotes d'Armor du 10 avril 2013

Considérant la correspondance de la chambre d'agriculture de l'Ille et Vilaine du 25 avril 2013

Considérant le courrier de désignation de la COOP de France Ouest du 10 avril 2013

Considérant le courrier de désignation de l'association « eau et rivières de Bretagne » du 4 décembre 2012,

Considérant le courrier de désignation de l'association « Bretagne vivante » du 19 novembre 2012,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins de la Rance et du Frémur-Baie de Beussais est fixée ainsi qu'il suit :

1 - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Conseil Régional de Bretagne

Mme Hélène COZ, membre de la commission des solidarités, (**inchangé**)

Conseil Général des Cotes d'Armor

M. André CALISTRI, Conseiller Général du canton de DINAN-OUEST, (**inchangé**)

Mme Pascale GUILCHER, Conseillère Générale du canton de PLELAN-LE-PETIT, (**inchangé**)

Conseil Général d'Ille-et-Vilaine

M. Michel PENHOUE, Conseiller Général du canton de Dinard, (**inchangé**)

M. Jean-François RICHEUX, Conseiller Général du canton de CHATEAUNEUF d'ILLE et
VILAINE, (**inchangé**)

Institution du Canal d'Ille et Rance Manche Océan Nord (ICIRMON)

Mme Monique HAMEON, Conseillère Générale du canton de COLLINEE, (inchangé)

Maires et Présidents de groupements des Cotes d'Armor

M. Francis REYNES, Président de la Communauté de Communes du Pays d'EVAN, (inchangé)

M. Mickael CHEVALIER, maire de PLUMAUGAT, (inchangé)

M. René REGNAULT, Maire de SAINT-SAMSON-SUR-RANCE, (inchangé)

M. Dominique RAMARD, Maire de SAINT-JUVAT, (inchangé)

M. Daniel LEFEUVRE, Conseiller Communautaire du MENE, (inchangé)

Mme Marie-Claire HAMON, Adjointe au maire de PLOUBALAY, (inchangé)

M. Francis GUERZIDER, Maire de TREVRON, (inchangé)

M. Elie GEFFRAY, Maire d'EREAC, (inchangé)

M. Michel VASPART, Maire de PLEUDIHEN-SUR-RANCE, (inchangé)

M. Michel HAUSS, Maire de LANRELAS, (inchangé)

M. Pierre LAFERTE, Maire de TREMEREUC, (inchangé)

M. Loïc LEMOINE, Adjoint au Maire de PLESLIN-TRIGAVOU, (inchangé)

Mme Brigitte HUVE, Conseillère Municipale de SAINT-JACUT-DE-LA-MER, (inchangé)

M. Jean-Claude HAVARD, Maire de PLOUER-SUR-RANCE, (inchangé)

Maires et Présidents de groupements d'Ille-et-Vilaine

M. André LEFEUVRE, président de la communauté de communes du PAYS DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE et président du syndicat du LINON, (inchangé)

M. Jean-Luc OHIER, adjoint au maire de LA RICHARDAIS, (inchangé)

M. Yvon PIEDNOIR, vice-président du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la COTE D'EMERAUDE (SMPEPCE), (inchangé)

Mme Marie-Renée GINGAT, adjointe au maire de COMBOURG, (inchangé)

M. Jean-Louis GAUTIER, maire de LANDUJAN, (inchangé)

M. Yves CHESNAIS, adjoint au maire de SAINT -JOUAN DES GUERETS, (inchangé)

M. Eric REGEARD, adjoint au maire de TREVERIEN, (inchangé)

M. René LABBE, adjoint au maire de SAINT MELOIR DES ONDES, (inchangé)

M. Hervé TOXE, conseiller municipal de QUEDILLAC, (inchangé)

M. Alain LAUNAY, maire de PLEURTUIT, (inchangé)

M. Pierre-Yves MAHIEU, maire de CANCALE, (inchangé)

M. Louis ROCHEFORT, maire de TINTENIAC, (inchangé)

2 - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES

Association «CŒUR» BP 332, 22106 DINAN CEDEX

M. Xavier LAURENT, coordonnateur du Contrat Territorial Rance Aval, (inchangé)

Association « EAU et RIVIERES de BRETAGNE »

- M. Alain MACQ, la Helluais, 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE, est désigné à la place de M. Joël Le Bourdelles

Fédération des Associations et Usagers de la Rance « FAUR »

M. Michel AUSSANT, 15 rue de la Frottais, 22770 LANCIEUX, (inchangé)

Association « FREMUR -BAIE de BEAUSSAIS »

Mairie, rue Ernest Rouxel 22650 – PLOUBALAY

M. Philippe GUESDON, président de l'association, (inchangé)

Association « BRETAGNE VIVANTE »

- M. Michel LAINE, 25 rue des Echevins –35400 – SAINT MALO, est désigné à la place de M. Vincent BOUCHE

Union Fédérale des Consommateurs « QUE CHOISIR »

M. Patrice PETITJEAN, 4 rue du Tertre Amard – 35800 – SAINT BRIAC (inchangé)

Comité Régional du Nautisme

1, rue de Kerbriant – 29200 – BREST

M. Philippe RODET, directeur de l'association, (inchangé)

Syndicat de la propriété rurale

M. Gilles DE LAUNAY, « La Bécharrière », 22250 SEVIGNAC, (inchangé)

SMPBR – Hôtel de ville – BP3126 – 35031 RENNES CEDEX

M. Yannick NADESAN, vice-président délégué à la Haute Rance du SMPBR, (inchangé)

EDF, Groupe d'exploitation hydraulique Ouest, 63 boulevard Jules Verger, 35803 Dinard Cedex

M. le Directeur de l'unité de production centre, ou son représentant (inchangé)

Chambre d'agriculture des Cotes d'Armor

M. Jean-Luc DUPAS, Saint-Maur, 22350 CAULNES, (inchangé)

M. Patrick DESPORTES, Uzel, 22350 GUITTE, (inchangé)

Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine

Technopôle Atalante-Champeaux – rue Maurice Le Lannou – CS 14226 – 35042 – RENNES CEDEX

M. Jean-luc MOULIN, Ecosse, 35400 SAINT-MALO, (inchangé)

- M. René COLLIN, La Haie Pavée – 35137 Bedée, est désigné à la place de Mme Joëlle COCHERIE

COOP de France Ouest, 104 rue Eugène Pottier, CS 14342, 35043 RENNES CEDEX

- M. Philippe COUELLAN, La ville Even, 22250 ROUILLAC est désigné à la place de M. Henri DESPORTES

CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE du PAYS DE SAINT-MALO, 4 avenue Louis Martin, BP 185, 35409 SAINT MALO CEDEX

M. Gilbert CHOLET, trésorier de la CCI, (inchangé)

Chambre des métiers et de l'artisanat des Cotes d'Armor

M. Louis Noël, président de la chambre des métiers et de l'artisanat, (inchangé)

Fédération des AAPPMA des Côtes d'Armor, 66 boulevard Arago, BP 4209, 22042 SAINT BRIEUC CEDEX 2,

M. Jean-Claude LOCHET, Membre du Conseil d'Administration de la Fédération des AAPPMA des Côtes d'Armor, (**inchangé**)

Section Régionale de conchyliculture de Bretagne Nord - Comité régional des pêches maritimes et élevages marins

M. Joseph JAMBON, de la section régionale de Conchyliculture de Bretagne Nord, 2 rue du Parc au Duc, BP 67118, 29671 MORLAIX CEDEX, (**inchangé**)

3 - COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

M. le Préfet des Côtes d'Armor, par délégation le Sous-Préfet de Dinan ou son représentant, (**inchangé**)

M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Centre, (**inchangé**)

Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Bretagne, (**inchangé**)

M. le Chef de la MISE d'Ille-et-Vilaine, (**inchangé**)

M. le Chef de la MISE des Côtes d'Armor, (**inchangé**)

Mme la Chef de la Délégation de Saint-Brieuc de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou sa représentante, (**inchangé**)

M. le délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant, (**inchangé**)

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Ille-et-Vilaine, (**inchangé**)

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor, (**inchangé**)

M. le directeur de l'IFREMER, station de SAINT-MALO, ou son représentant, CRESCO – station de DINARD – 38 rue du port Blanc – BP 80108 – 35801 – DINARD CEDEX (**inchangé**)

M. le directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle, CRESCO – rue du port Blanc – BP 80108 – 35801 – DINARD CEDEX ou son représentant, (**inchangé**)

ARTICLE 2 : Les secrétaires généraux des préfectures des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, le sous-préfet de DINAN et le sous-préfet de SAINT-MALO sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs, sur le site internet du Syndicat Mixte de Portage et sur le site Internet national www.gesteau.eaufrance.fr.

A SAINT-BRIEUC, le 25 AVR. 2013

Pour le Préfet
Et par délégation
Le Secrétaire Général

Gérard DEROUIN